



Alliance de Gauche, Sion

Bureau du Conseil général  
par M. Sébastien Gattlen, Président

Concerne : dépôt d'une motion

**« Pour la révision du Règlement communal des constructions et des zones :  
articles concernant la protection du patrimoine bâti »**

Afin d'éviter dans le futur des polémiques comme celles autour du Clos St. Georges ou celles plus anciennes relatives à la démolition du Chalet de Riedmatten (2009), des Caves Bonvin (2011), de la Villa Graven (2004) etc.

et dans le but de mieux protéger à l'avenir notre patrimoine bâti, **nous demandons par cette motion une révision des articles concernant la protection du patrimoine du Règlement communal des constructions et des zones.**

Il est tout d'abord à souligner que le règlement en vigueur à Sion date de 1988 alors que la Loi cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des sites a été révisée en 1998. Il y a donc un intérêt à réaliser une révision correspondant à la nouvelle législation.

Il serait notamment opportun d'intégrer dans le règlement communal l'Art. 6, al. 1 du règlement cantonal qui stipule : « **Les communes désignent, dans le cadre de leurs attributions, les organes chargés de la protection de la nature, du paysage, des sites bâtis, des monuments historiques et du patrimoine archéologique. Elles définissent leurs tâches.** ».

En outre, à titre d'exemple, le Règlement communal de Monthey révisé en 2000, apporte des précisions intéressantes en ce qui concerne **l'inventaire des objets dignes de protection**. L'Art. 76, al. 1 indique entre autre que « ce document est public » et qu' « il peut être consulté par les propriétaires ».

Pour que cet inventaire ait une valeur juridique, les objets y figurant devraient être classés.

Nous estimons finalement que cet inventaire - en cours de réalisation depuis de nombreuses années à Sion et dont nous rappelons l'urgence de la publication et de l'homologation - devrait être annexé au Règlement.

Sion, le 11 décembre 2013

Katia Chevrier

Denyse Betchov

Cindy Maury

Jean-Pierre Bodrito

Stéphane Riand

Emmanuel Theler